

Compte-rendu des délibérations du Conseil Municipal du 21 janvier 2021

Etaient présents : Tous les membres en fonction sauf Mme Nurten VURAL, absence excusée qui donne pouvoir à Mme Karin ULSAS pour l'ensemble des points délibérés.

Le Maire propose de rajouter un point à l'ordre du jour concernant une création d'un poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à 50%

Les conseillers n'émettent aucune observation et donnent leur accord.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 3 DECEMBRE 2020.

Le compte-rendu de la séance du 3 décembre 2020 qui a été adressé aux membres du Conseil Municipal avant la séance de ce jour, ne suscite aucune observation particulière et est adopté à l'unanimité.

INSTRUCTION DES AUTORISATIONS DU DROIT DES SOLS – PARTENARIAT AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS RHIN-BRISACH ET COLMAR AGGLOMERATION

La loi « ALUR » pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové stipule que, depuis le 1^{er} juillet 2015, les communes dotées d'un POS ou d'un PLU, membres d'un EPCI de 10 000 habitants ou plus, ne peuvent plus bénéficier des services de l'Etat pour instruire les demandes d'autorisations d'urbanisme.

Suite à cette loi, dans le cadre de la mutualisation des moyens des collectivités appartenant au bloc communal, la Communauté de Communes du Pays de Brisach a sollicité la Communauté d'Agglomération de Colmar pour la réalisation de cette prestation à destination des communes membres.

Une première convention tripartite entre la Commune, la Communauté de Communes et la Communauté d'Agglomération a été établie :

- Elle définit le service rendu par l'Agglomération, les modalités de calcul du coût de la prestation, les modalités de paiement ainsi que les obligations respectives de chaque partenaire ;
- Elle est conclue entre 1^{er} juillet 2015 au 31 décembre 2020.

Il s'agit aujourd'hui d'assurer la poursuite et la continuité du service pour les communes intéressées. Colmar Agglomération propose de reconduire la convention initiale dans les mêmes termes moyennant une augmentation du coût de 25 % sur une période de 5 ans.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré (14 voix pour, 1 abstention) :

- **Autorise le Maire à signer** la convention tripartite avec Colmar Agglomération et la Communauté de communes Pays Rhin-Brisach afin de faire instruire les autorisations d'urbanisme par Colmar Agglomération à compter du 1^{er} janvier 2021, pour une période de 5 ans ; la Communauté de Communes Pays Rhin-Brisach assurant le paiement de cette prestation pour le compte de la commune membre moyennant le remboursement par cette dernière.

PROGRAMME TRAVAUX FORESTIERS

Le Conseil Municipal approuve le programme d'actions pour 2021, l'état de prévision de coupes pour 2021, le devis des travaux pour 2021, et l'état d'assiette 2022, élaborés par l'Office National des Forêts.

Les dépenses prévues se montent à 6 650 euros HT et les recettes prévues à 580 euros HT.

Le Maire prendra rendez-vous avec l'ONF pour faire le point concernant les travaux et entretien de la forêt.

TRAVAUX EGLISE – LOT ARCHEOLOGIE

Ce point est reporté à la prochaine séance.

LOCATION DES DROITS DE PECHE ETANG EN FORET

Le Maire informe les Conseillers que le locataire actuel du lot de pêche de l'étang en forêt, Monsieur Patrice LEGOLL, souhaite résilier la convention de location AU 31/01/2021. Cette convention était conclue du 02/02/2017 au 01/02/2026.

Deux propositions de reprise sont parvenues à la Mairie.

L'une émise par Monsieur BECK Sacha de JEBSHEIM, l'autre émise par Monsieur DIAS Michael de BALTZENHEIM.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- Accepte la résiliation du bail du lot de pêche de l'étang en forêt conclu avec Patrice LEGOLL à effet au 31/01/2021,
- Décide la signature d'un contrat de location de pêche avec Monsieur DIAS Michaël de Baltzenheim pour ce même lot pour une période allant du 1^{er} février 2021 jusqu'au 1^{er} février 2030 (9 ans),
- Fixe le prix de location à 1000 euros par an si le locataire clôture l'ensemble de l'étang et en supporte les frais dans un délai de 3 ans,
- Dans le cas contraire le loyer est fixé à 1 500 euros,
- Autorise le Maire, ou son représentant, à signer les contrats et conventions à intervenir au nom de la commune.

CREATION D'UN POSTE PERMANENT D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE A TEMPS NON COMPLET

Le conseil municipal décide (11 voix pour, 2 voix contre, 2 abstentions) la création d'un poste permanent d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps non complet pour permettre une évolution de carrière d'un agent communal.

DROIT DE PREEMPTION

Le Maire informe les élus qu'il n'a pas préempté au nom et pour le compte de la commune sur les biens suivant :

- Maison située au 20c rue des jardins proposée à la vente à M. Hugues TANI et Mme Julie MERLE
- Terrain lotissement Schlossgarten lot n° 7 proposé à la vente à M. et Mme Gabriel SANCHEZ
- Terrain lotissement Schlossgarten lot n° 12 proposé à la vente à M. et Mme Loïc MOUSQUET

URBANISME, CONSTRUCTION

Les demandes suivantes ont été examinées :

Permis d'aménager :

- Monsieur Claude GEBHARD, 18 rue Principale

Permis de construire :

- Monsieur PAQUOT Martial, lotissement Schlossgarten lot n° 9 : Maison (modificatif)

Déclaration préalable :

- Monsieur Constant SCHUBNEL, 4 rue des Lilas : Clôture

- Monsieur Marc FALZONE, 4 rue d'Artzenheim : Clôture

DIVERS ET COMMUNICATIONS

Le Maire revient sur le projet d'organisation d'un marché hebdomadaire à Baltzenheim. Le 1^{er} marché de produits frais aura lieu le vendredi 5 février 2021 de 16h00 à 20h00 sur la place de la salle des fêtes, sous réserves de restrictions sanitaires (Covid-19).

Il fait le point sur l'avancement des travaux concernant les vestiaires à l'atelier communal.

Il informe l'assemblée qu'une réunion se tiendra sur place le 25 janvier 2021 à 14h00, concernant les travaux relatifs à l'ilot du Giessen.

Le Maire informe qu'il a reçu un mail du département, suite à l'épisode neigeux, concernant des arbres menaçant de tomber sur la RD9-II. La RD9-II est actuellement fermée à la circulation. Monsieur Hervé DURR prendra contact avec le Département pour définir l'action à mener le plus rapidement possible.

Le prochain bulletin municipal sera distribué dans les boîtes aux lettres des administrés par l'équipe municipale samedi le 23/01/2021.

Suite à la question posée par Mme Karin ULSAS concernant le projet de « La Redoute », M. Stéphane EDENWALD propose de visiter les lieux samedi prochain.

Le Maire informe que le projet concernant les coussins berlinois est en cours d'étude.

La commission « environnement, fleurissement espaces verts » se réunira lundi 25/01/2021 à 18h00 à la Mairie.

La commission « environnement, fleurissement espaces verts » et la commission « informations, communications » se réuniront mercredi 3/02/2021 à 18h00 à la Mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Maire lève la séance à 22h15.

Le Maire : Sébastien FRECHARD